**ALLER VERS LES PUBLICS « INVISIBLES »**

**ACCES AUX DROITS**

Projet qui peut s’adresser à des structures ayant une bonne connaissance du secteur social, capable de donner une information de premier niveau sur les aides et sur les structures susceptibles de proposer un accompagnement.

Le projet proposé peut reprendre toutes les actions ci-dessous ou seulement quelques-unes :

* Installer un point d’information temporaire sur des lieux de vie :
* Positionner des « stands » éphémères (quelques jours) dans différents lieux avec la présence de travailleurs sociaux.
* Exemples de lieux :
	+ Dans ou aux abords d’écoles, de collèges (en lien et avec accord des établissements, des mairies, Conseil Départemental, services de l’Education Nationale etc…) ;
	+ Dans des clubs sportifs (en lien et avec accord des clubs) ;
	+ Dans des supermarchés, galeries marchandes (en partenariat avec les enseignes) ;
	+ Chez des artisans du quotidien : boulangeries, coiffeurs, pharmacies, La Poste…
	+ Sur la voie publique (en lien et avec accord de la mairie), cela peut-être une rue très fréquentée, dans un quartier ciblé, dans des zones rurales…
	+ Dans des évènements : festivals, rencontres sportives, lieux de tourisme…
* Simuler les droits, vérifier l’éligibilité :
* A l’aide du ou des simulateurs en ligne qui compilent une très grande partie des aides existantes, vérifier si les personnes ont droit à des aides qu’elles n’ont pas sollicitées.
* Eventuellement faire un diagnostic avec cette personne pour savoir pourquoi elle n’a pas fait la démarche (méconnaissance, complexité…) pour tenter de lever les premiers freins lorsque cela semble possible.
* Réorienter vers les dispositifs de droit commun :
* Donner les coordonnées des structures capables d’accompagner les personnes éligibles à des aides (éventuellement prévoir un flyer, ou support accessible qui synthétise l’information).
* Quand cela est faisable, prendre directement RDV avec l’une de ces structures (par mail, par téléphone) car cela permet d’agir directement et de pallier à une éventuelle rupture technologique (mail) ou sociable (pas toujours aisé pour tout le monde de téléphoner pour prendre RDV).
* Accompagner en direct :
* Remplir (ou pré remplir) en direct certains formulaires, en ligne ou en version papier, pour donner la première impulsion et actionner une dynamique.
* Prendre RDV avec la personne pour l’accompagner ultérieurement (y compris physiquement) dans ses démarches.
* Mettre en contact la personne avec un parrain qui serait son « accompagnant » (action qui nécessite de mettre au préalable en place un système de parrainage où des volontaires seraient en mesure d’aider les personnes dans l’accomplissement des tâches, faire acte de présence, être moteur…).

Public ciblé :

Toutes personnes, l’objectif étant justement d’aller vers le plus grand nombre, notamment certaines catégories qui pensent ne pas avoir droit à des aides.

**Budget prévisionnel : entre 15 000 et 40 000 € environ (selon la taille du porteur de projet et le nombre de bénéficiaires touchés)**